



# L'Écho du SYMSEM

## POURQUOI UNE CARTE D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS ?

Pour une meilleure gestion du service, le SYMSEM met progressivement en place des cartes pour accéder aux déchèteries.

Avec ces cartes, le service bénéficiera aux seuls usagers qui le financent et permettra ainsi d'éviter les fraudes.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, seuls les usagers des déchèteries de Courtisols, Mairy et Pogny seront concernés par ce dispositif.

Dans un second temps, la carte sera obligatoire pour l'ensemble des usagers des déchèteries du SYMSEM.

Vous trouverez dans ce bulletin, toutes les informations nécessaires pour obtenir votre carte d'accès!

**Demandez dès  
à présent votre  
carte d'accès en  
déchèterie**



## COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

Pour obtenir votre carte, il suffit de compléter lisiblement le bon de commande imprimé au verso ou d'envoyer les informations sur papier libre accompagné impérativement des pièces justificatives.

Une seule carte sera distribuée par foyer, elle pourra être utilisée par tous les membres de la famille.

## COMMENT RENOUVELER MA CARTE ?

### En cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol, il vous sera demandé de fournir une attestation de perte ou de vol et de faire une nouvelle demande.

Il sera procédé à l'annulation de la carte perdue ou volée et à son remplacement.

Attention, en cas de perte, la carte vous sera facturée.

### Vous déménagez

Vous déménagez et votre nouveau domicile demeure sur le territoire du SYMSEM, vous devrez alors retourner votre carte d'accès originale accompagnée d'un coupon réponse et d'un nouveau justificatif de domicile de moins de 3 mois. Une nouvelle carte vous sera alors établie gratuitement à votre nouvelle adresse.

**Ces cartes sont réservées aux particuliers.**

**Vous êtes un professionnel ?  
Pour accéder aux déchèteries,  
vous devez obligatoirement  
passer une convention avec le  
SYMSEM.**

**Renseignez-vous!**

## RESPONSABILITÉ

En signant le bon de commande, vous vous engagez à respecter les termes du règlement intérieur en vigueur. Vous attestez avoir pris connaissance des conditions d'attribution et de renouvellement des cartes d'accès. Vous vous engagez à signaler tout changement (adresses, coordonnées) et à restituer la carte d'accès en cas de déménagement hors du territoire du SYMSEM.

En cas d'oubli de votre carte, le gardien de déchèterie sera susceptible de vous en refuser l'accès. Il pourra aussi vous demander une pièce d'identité pour s'assurer que vous êtes bien le possesseur de la carte. En cas d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès, cette dernière pourra vous être retirée.

### DEMANDE DE CARTES D'ACCÈS

NOM : ..... TÉLÉPHONE : .....

PRÉNOM : ..... E-MAIL : .....

ADRESSE : ..... FAIT LE : .....

CODE POSTAL : ..... À : .....

COMMUNE : ..... SIGNATURE

### Documents à joindre

N'oubliez pas de joindre les documents ci-dessous afin que votre demande soit bien prise en compte :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance, facture d'eau, d'électricité, de téléphone)
- Une copie de votre pièce d'identité/passeport
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à votre adresse

**Votre demande est à retourner à l'adresse suivante :**

SYMSEM  
4 Grande Rue,  
51240 Dampierre sur Moivre

### PLUS D'INFORMATIONS...

Le règlement intérieur des déchèteries est consultable au siège du SYMSEM, dans les déchèteries ainsi que sur le site internet [www.dechetsenligne.fr](http://www.dechetsenligne.fr).

N'hésitez pas à nous contacter au 0326701928 ou par email : [contact@symsem.fr](mailto:contact@symsem.fr) pour de plus amples informations.

*Les informations demandées sont destinées au service chargé de la gestion des déchèteries du SYMSEM.*

*Vous pouvez demander, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, à accéder aux informations vous concernant ou demander leur suppression si vous ne souhaitez plus accéder aux déchèteries.*